

Présentation

Les images IMG_4072 à 4075 sont de pages choisies dans trois documents dans la liasse sous cette cote. A noter que j'ai photographié principalement les documents où figurent les noms REVERCHON ou GIROD.

L'orthographe et la ponctuation sont respectées. Les seules exceptions sont les majuscules ajoutées aux noms des lieux et aux prénoms où elles manquaient, et une espace insérée ci et là pour faciliter la lecture. Les patronymes sont en majuscules.

Les traits sur la ligne (_) indiquent des lettres ou mots indéchiffrables.

Transcription

IMG_4072

[Deux pages, les 6^e et 7^e, d'un cahier de 8 pages daté du 3 août 1704]

Par ce ledit CLEMENT notaire quoyque
d'autre main soit ecritte que J'approuve
signé P: CLEMENT notaire requis. /

[D'une autre main :]

Pour coppie f_ sur son prothocolle par
Je Soubsigné Pierre CLEMENT not^e Greffier
en L'officialité metropolitaine de Lyon pour
la partie du Comté de Bourgogne pour
servir ausd. Sieurs curé Et Eschevins de
Septmoncel/ /

[Signé] *P.Clement*
 Greffier./

[D'encore une autre main :]

Nous Pierre Claude REVERCHON de S^t Claude plus
ancien advocat En la grande Jud^{re} dud. lieu
pour l'absence des Sieurs Grand Juge Et
Lieutenant En Icelle Scavoir faisons a Tous
qu Il appartiendrat que mre. Pierre CLEMENT
ayant Extraict Et signé L'acte cy dessus
Ect - not^e En lad. Jud^{re} Et Greffier ordinaire
de L'archevesché de Lyon Pour la partie du
Comté de Bourgogne, aux Escriptz Et Signatures
duquel foy de verité Ect - adjoustée comme
nous L'adjoustons en tous Jugementz Et
dehors, En verité desquoy nous nous

IMG_4073

sommes signé fait Contresigner
par Aymé CLEMENT Greffier En lad.
Judicature Et y fait appeler le seel
d Icelle aud. Saint Claude ce tier

Septembre mil Sept Centz Et quatre

[Signé] *P. C. Reverchon*

A.Clement

greff^e

IMG_4074

[Une page des quatre d'un document « Contrôlé a Morez ce 14 may 1705 »]

[Bas de la page, suite d'un acte]

Jugement, et a_ depense de Monseigneur
l'archeveque mise au bas de lad. requeste, et
protestent de se pourvoir a l'encontre dud.
Sieur CHEVASSUS comm'ils trouveront
convenir pour se maintenir dans leurd.
possession, fait a Septmoncel ce quatorzieme
may mil sept cens et cinq. /

[En marge]

Contrôlé a Morez

ce 14 may 1705

recu six sols]

Signifié et copie delivrée du Susd. acte

[Signé] *C.Reverchon*

IMG_4075

[Troisième page des quatre d'un document du 3 septembre 1704, suite d'un acte]

de Bourgoungne a moy produitte Ecritiré [?]
par lesd. de Septmoncel laquelle Coppie s'est
tenue Conforme a Ic[e]lluy

[Signé] *PCLement*

Greffier

Nous Pierre Claude REVERCHON docteur Es droitz plus
ancien advocat En la grande Jud^{re} de S. Claude
pour L'absence des Sieurs Grand Juge Et lieutenant
en Icelle Scavoir faisons a tous qu'il appartiendra
que mre. Pierre CLEMENT ayant tiré la Coppie
cy dessus Et Signé Icelle Ect greffier en lad.
officialité de Lyon au Comté de Bourgoungne
aux Escripitz Et Signatures duquel foy de verite
Ect adjoustée Comme Nous L'adjoustons En
tous Jugem^{ts} En dehors, en verité dequoy Nous
Nous Sommes Signez fait Contresigner par
Aymé CLEMENT Greffier En lad. Jud^{re} Et y fait
apposer le Seel d'Icelle aud. St Claude Ce
troisieme Septembre mil Sept Centz Et quatre. /

[Signé] *P. C. Reverchon*

A:Clement